



FRANCE ADOT²¹

DON DE VIE — DON DE SOI

2 rue des Corroyeurs
Boîte B8
21000 DIJON
Tél. 03.80.41.46.45
Email : adot21@free.fr

Association régie par la loi de 1901,
N° Siret 439 969 304 00013

Membre du réseau national
FRANCE ADOT déclaré d'utilité
publique le 13 février 1978,
Confirmée le 11 avril 2005

Agrément du Ministère
de l'Éducation Nationale
en date du 24 juillet 2009



Il a les yeux de sa mère,
le sourire de son père,
et un cœur greffé...

DON D'ORGANES - DON DE MOELLE

**TOUT SAVOIR SUR LE
DON D'ORGANES ET DE
TISSUS HUMAINS**

www.france-adot.org



EDITORIAL

Chers correspondants

Cette année restera dans les mémoires comme une année exceptionnelle, aussi bien dans le domaine personnel que professionnel.

Suite à quelques modifications de la structure du site internet france-adot.org, nous ne pouvons plus vous acheminer ce bulletin d'information par voie électronique comme par le passé. C'est sur notre espace départemental de cette plateforme et sur notre site Facebook que nous vous contactons (voir article page 8)

Au niveau du Don d'Organes, les chiffres 2019 annoncent 5901 greffes dont 529 à partir de donneurs vivants, pour un rein ou un lob de foie. Ce nombre augmente de 1.64% celui de l'année passée ce qui est satisfaisant dans l'optique visé des 6000 greffes.

Malheureusement l'année 2020 va casser cette belle dynamique et l'activité des greffes va subir de plein fouet la mise en place des protocoles sanitaires en blocs opératoires. Pour autant, l'activité générale des greffes ne s'est pas interrompue totalement (voir communiqué de presse page 10).

A notre niveau, nous n'avons pas pu vous rencontrer sur nos stands habituels, dans les établissements scolaires, lors de la Journée Nationale de réflexion sur le Don d'Organes et lors des collectes de sang. Néanmoins, nous ne désespérons pas vous retrouver assez rapidement, en 2021 bien sûr.

Quoi que vous ayez pu vivre et endurer au cours de ces derniers mois, le Conseil d'Administration de FRANCE ADOT 21 se joint à moi pour vous souhaite le meilleur en ces fêtes de fin d'année

Fabrice ZANIEMONSKI

Décembre 2020

DANS CE NUMÉRO :

Éditorial	1
Don de Moelle Osseuse	2
Les chiffres 2019	5
Cœur Artificiel	6
Vous êtes Lycéen ou étudiant...	7
Lettre d'Information	8
Et les greffes 2020 ?	10
Appel à candidature	12
Jeux ABABO	13
Dons 2020	13
Mots Croisés	14
Abonnement au Magazine REVIVRE Nouveau : format Numérique	16
Soutien à l'action France ADOT 21	18



Inscription des donneurs volontaires de moelle osseuse : du nouveau

Le Plan Greffe, renouvelé en 2019 et pour 2 ans, conserve parmi ses axes d'action deux objectifs majeurs : enrichir le registre des donneurs volontaires de moelle osseuse et poursuivre la communication sans relâche sur le sujet. Avec de vrais enjeux.

L'Agence de la biomédecine est formelle : il faut atteindre 310 000 donneurs inscrits fin 2021. Sachant que ce niveau s'affiche déjà (ou presque) au terme de l'année 2019, quelques explications sont nécessaires. En premier lieu, nombre de ces donneurs seront libérés de cette inscription pour avoir atteint la limite d'âge (60 ans révolus). En deuxième lieu, certains volontaires oublient de signaler leur changement de coordonnées. En troisième lieu, il peut aussi y avoir l'expression d'un refus. Il faut donc sans cesse recruter pour compenser et enrichir le Registre en menant des campagnes de sensibilisation ciblées (en particulier les hommes jeunes de moins de 30 ans). Facile à dire, certes, mais comment s'y prendre concrètement ?

Si l'information directe sur site et lors des collectes de sang doit perdurer, l'inscription en ligne va dépasser le stade de projet. Nous évoluons en effet dans un monde connecté, empli de mobinautes, le public jeune, actif de

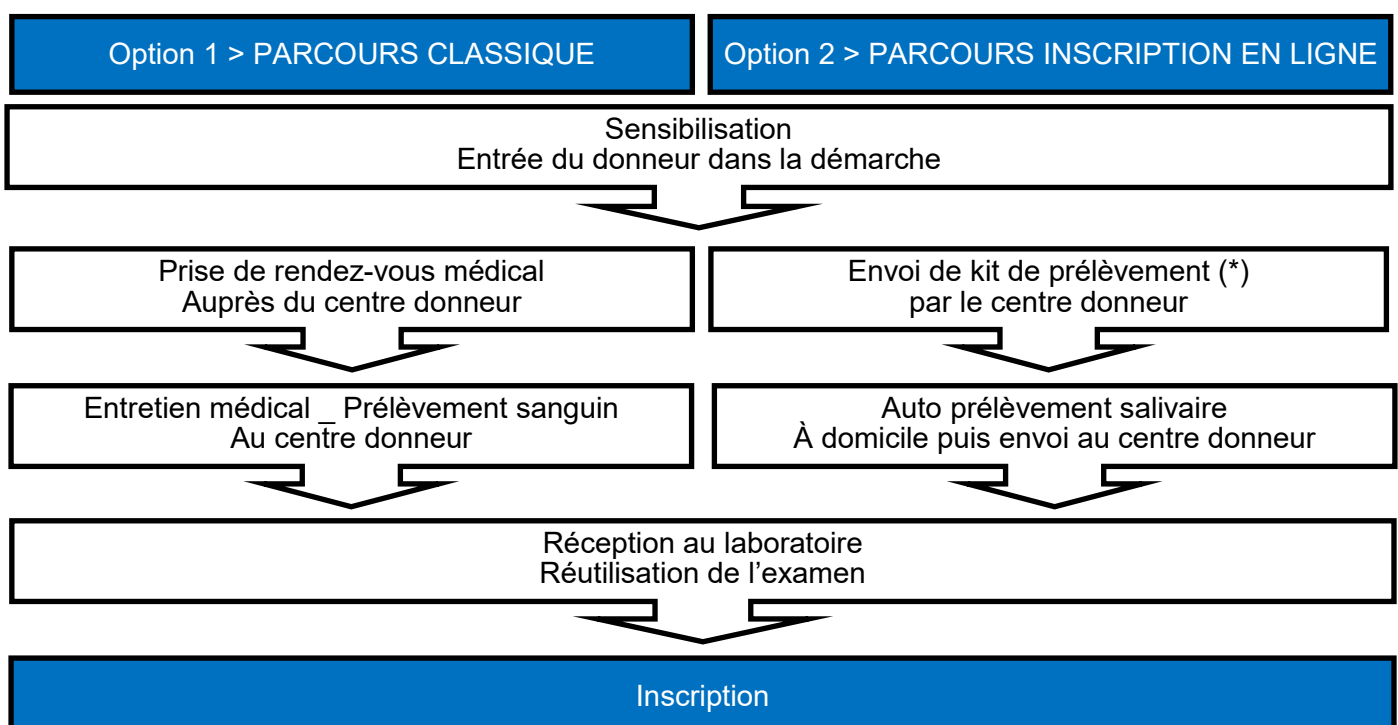
surcroît, étant en pointe. La voilà donc, la cible recherchée.

En diversifiant l'offre d'inscription sur le registre national, il s'agit :

- de motiver et/ou de remobiliser des donneurs potentiels n'ayant pas la possibilité de se déplacer dans un centre d'accueil, pendant les heures et jours ouvrables, compte-tenu de leurs contraintes professionnelles, familiales ou d'éloignement géographique,
- de s'enregistrer directement en ligne sur www.dondemoelleosseuse.fr,
- de raccourcir les délais liés à l'inscription,
- de permettre aux centres donneurs d'inscrire rapidement et facilement un plus grand nombre de donneurs.

Cela doit compenser un temps médical insuffisant, et de fait limité.

Le volontaire dispose à ce jour de deux options :



(.../...Suite)

Dans les deux cas, le processus doit s'accompagner d'une démarche volontaire, de la rigueur et de la sincérité du proposant. Ainsi, l'option 2 débute par une information claire (avec la notion d'engagement dans le temps) qui débouche sur un questionnaire d'auto-évaluation. Celui-ci est composé de 9 questions permettant de mettre en évidence les principales contre-indications, médicales au don.

Deux possibilités alors selon les réponses enregistrées de la pré-inscription :

soit le volontaire est aussitôt informé qu'il ne possède pas les conditions requises pour s'inscrire sur le Registre (âge en deçà de 18 ans ou au-delà de 50 ans, mention de pathologies ou de traitements),

soit le volontaire, en absence de contre-indication, peut évoluer vers l'étape suivante : l'inscription de plein droit. 83 % des volontaires préfèrent l'option 2 avec réception du kit à domicile.

Les résultats sont cependant contrastés :

Le délai médian entre la demande d'engagement et l'inscription finalisée sur le Registre est clairement en faveur de l'option 2 (54 jours, contre 128 pour le parcours classique) ; Mais, Près de 45 % des kits ne sont pas retournés par les postulants ; Parmi les kits réceptionnés, certains ne sont pas exploitables (raisons principales : renseignements erronés, documents incomplets ou manquants, prélèvements non conformes). Cette évolution compte donc sur le rôle des associations pour présenter cette nouvelle pratique. Il s'agit donc de faire œuvre de pédagogie en amont (par des actions spécifiques de sensibilisation), comme lors des collectes de sang. Internet sera naturellement un vecteur d'information et d'échange au-delà des opérations de pré-inscription.

En ce sens, FRANCE ADOT va modifier son approche du don de moelle osseuse, avec la volonté à terme de privilégier le digital par rapport au papier. Le dépliant d'information sur le don de moelle osseuse, édité par la Fédération, sera maintenu et révisé. Sur les stands (en collecte et ailleurs), les bénévoles inviteront les volontaires informés à s'inscrire en ligne à partir de leur smartphone ou en mettant une tablette tactile à leur disposition, à chaque fois en les guidant dans la démarche.

En quelques mots, voici donc un changement dans la continuité, avec l'objectif d'élargir la communauté des Veilleurs de Vie. Après la 15e Semaine nationale de mobilisation pour le don de moelle osseuse (du 16 au 21 mars), il est nécessaire de le rappeler : s'inscrire est une démarche réfléchie et universelle. Être volontaire, c'est s'engager fortement, sans distinction, sans différence. Aujourd'hui, demain ou après-demain, sans certitude d'être parmi les donneurs l'heureux élu. En soi, l'idée même de générosité.

Pour en savoir plus :

www.dondemoelleosseuse.fr

<https://www.france-adot.org/le-donde-moelle-osseuse.html>

Pour la Fédération FRANCE ADOT

Marie-Claire Paulet & Philippe Dousseau

Nota :

() Le kit comprend un courrier explicatif, une notice d'utilisation pour le prélèvement salivaire, un sachet hermétique, un engagement volontaire initial, un questionnaire médical d'auto-évaluation et une enveloppe*



(Suite .../...)

(Don de Moelle Osseuse— Suite)

L'Agence de la biomédecine abaisse à 35 ans l'âge limite d'inscription sur le registre français des donneurs volontaires de moelle osseuse

Communiqué de presse de l'Agence de Biomédecine Mis à jour le 12.12.2020

A partir du 1er janvier 2021, toute nouvelle personne souhaitant s'inscrire comme donneur volontaire de moelle osseuse devra être âgée de 35 ans ou moins. Entérinée en novembre dernier par le Comité médical et scientifique de l'Agence de la biomédecine puis par son Conseil d'orientation, cette décision résulte d'une longue réflexion menée par l'Agence de la biomédecine en concertation avec les professionnels de santé sur le terrain. Répondant à un besoin purement médical, cette nouvelle limite d'âge à l'inscription doit permettre de répondre plus efficacement aux profils recherchés par les médecins greffeurs et par conséquent aux besoins de malades.

UNE DÉCISION RAISONNÉE ET RAISONNABLE BASÉE SUR DES DONNÉES MÉDICALES ET SCIENTIFIQUES

Les critères de sélection des donneurs par les médecins greffeurs ont évolué avec le temps et depuis la création du registre français dans les années 80. Aujourd'hui, plus de 70% des donneurs prélevés, que ce soit en France ou à l'étranger, ont moins de 35 ans. Les observations et les études menées depuis trois ans ont permis de récolter les retours d'expériences des médecins greffeurs, notamment concernant le profil des donneurs sélectionnés pour les greffes de moelle osseuse. Lorsqu'un choix est possible, les médecins greffeurs privilégient les donneurs jeunes pour de meilleurs résultats, tel que démontré par différentes publications scientifiques internationales. C'est pour cette raison que de nombreux registres internationaux ont déjà abaissé l'âge d'inscription de leurs donneurs. Après la compatibilité HLA (profil génétique propre à chaque individu et déterminé par ses origines géographiques notamment), l'âge

puis le sexe sont les critères les plus importants dans la sélection du donneur. En effet, les greffons de moelle osseuse prélevés sur des donneurs jeunes sont plus riches en cellules souches et permettent donc aux patients une prise de greffe plus rapide. Par ailleurs, un donneur est contacté pour un don en médiane 8 ans après son inscription sur le registre. Sachant qu'il peut rester inscrit jusqu'à ses 60 ans révolus, plus un donneur s'inscrit jeune, plus il reste longtemps sur le registre et plus il a de chances de pouvoir être sollicité pour aider un malade.

UNE DÉMARCHE QUALITATIVE DE RECRUTEMENT POUR LE REGISTRE FRANÇAIS DE DONNEURS DE MOELLE OSSEUSE

Défini sur des bases scientifiques et médicales, le choix de l'évolution des conditions d'inscription sur le registre répond également à la nécessité de définir une approche de recrutement plus claire et efficace de nouveaux donneurs. C'est pourquoi, l'engagement de l'Agence de la biomédecine est de s'orienter davantage vers un développement qualitatif du registre des donneurs de moelle osseuse, c'est-à-dire plus jeune et plus diversifié, afin de répondre au mieux aux besoins des patients. L'Agence de la biomédecine souhaite, avec cet abaissement de l'âge d'inscription, que les profils des nouveaux donneurs correspondent, dès leur inscription, aux besoins précis des cliniciens. Par ailleurs, il est essentiel de diversifier les origines géographiques des nouvelles personnes qui s'inscrivent pour améliorer les chances de trouver un donneur compatible pour chaque malade. Cette diversité des profils est présente parmi la tranche des 18-35 ans.

<https://www.agence-biomedecine.fr/L-Agence-de-la-biomedecine-abaisse-a-35-ans-l-age-limite-d-inscription-sur-le>

Les chiffres de l'année 2019

CHIFFRES CLÉS 2019



ORGANES-TISSUS



5 901

GREFFES
D'ORGANES

5 032

GREFFES
DE CORNÉES

PLUS DE

66 000

PERSONNES VIVENT
GRÂCE À UN ORGANE
GREFFÉ

437

GREFFES
RÉALISÉES
À PARTIR DE
PRÉLEVEMENTS
EN MAASTRICHT III

533

GREFFES RÉALISÉES
GRÂCE À LA SOLIDARITÉ
DE DONNEURS VIVANTS
(REIN ET FOIE)

CELLULES SOUCHES HÉMATOPOÏÉTIQUES



311 555

PERSONNES INSCRITES
SUR LE REGISTRE FRANÇAIS

27 408

NOUVEAUX DONNEURS
INSCRITS

930

PATIENTS GREFFÉS EN FRANCE GRÂCE
À UN DONNEUR NON-APPARENTÉ
(FRANÇAIS OU ÉTRANGER)

PRÈS DE 36

MILLIONS DE DONNEURS
INSCRITS DANS LE MONDE

74

DONNEURS NON-
APPARENTÉS PRÉLEVÉS
EN FRANCE

790 000

UNITÉS DE SANG PLACENTAIRE
STOCKÉES DANS LE MONDE

LE DON D'ORGANES ?
ON EN PARLE !

FRANCE ADOT a besoin de votre soutien pour
continuer à promouvoir le don d'organes



Cœur Artificiel CARMAT

Publié le : 13 octobre 2020

Un financement de 13 millions d'euros est accordé à l'entreprise Carmat, dans le cadre du « forfait innovation ». Le Ministère des Solidarités et de la Santé l'a annoncé hier. Cette enveloppe va financer les deux tiers du coût de l'essai Efficas, incluant deux cohortes de 52 patients dans cinq hôpitaux.

L'étude clinique *Efficas* a pour objectif de démontrer l'efficacité du dispositif « chez les patients souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire irréversible », comme « pont à la transplantation », ainsi que sa supériorité par rapport aux traitements existants « pour la même population cible », à la fois en efficacité et en coût. L'étude a obtenu l'approbation de la Haute Autorité de santé en avril dernier (cf. Cœur artificiel Carmat : la HAS valide un nouvel essai clinique en France, via le « forfait innovation » et Approbation définitive du cœur artificiel CARMAT au « Forfait Innovation », son action à la hausse). Elle est cadrée par un arrêté publié au Journal officiel le 11 octobre. Celui-ci définit un forfait de prise en charge de 248 194 € par patient, pour l'acte lui-même et les frais d'hospitalisation.



Les 52 patients de la première cohorte recevront un cœur artificiel Carmat, ceux de la seconde bénéficieront de soins médicaux traditionnels. « L'objectif principal de l'étude est la survie à 180 jours après l'implantation du dispositif sans accident vasculaire cérébral invalidant, ou une transplantation cardiaque réussie dans les 180 jours suivant l'implantation », explique le communiqué de l'entreprise. Les données de la deuxième cohorte serviront à une analyse coût/efficacité entre le cœur artificiel Carmat et les thérapies standard. Cet essai permettra également « d'établir le modèle médico-économique qui appuiera la tarification du service » explique Stéphane Piat, directeur général de l'entreprise. Le recrutement des patients commencera au deuxième semestre 2021. L'essai est prévu dans cinq hôpitaux français, à Paris (Pitié Salpêtrière), Lyon, Toulouse, Rennes et Lille.



Aidez FRANCE ADOT
faites un Don



Lycéennes, Lycéens ...



Lycée Simone Weil - DIJON

Chers lycéen(ne)s et étudiant(e)s.

Si vous avez en projet scolaire le sujet du Don d'Organes et de Tissus humains, vous pouvez prendre contact avec nous, *même si votre établissement n'est pas en photo.*

Malgré les problèmes liés au Coronavirus, il sera quand même possible de se rencontrer par visio-conférence afin de vous permettre d'aborder le sujet choisi et de rendre votre travail en temps et en heures.



Lycée Etienne-Jules Marey - BEAUNE

Si vous souhaitez organiser une conférence sur le sujet du Don d'Organes et de Tissus humains, nous pouvons essayer d'organiser cela également en visio-conférence afin de permettre à votre public et vos camarades, d'avoir les réponses à certaines interrogations et supprimer les idées reçues au sujet du Don.

Vous pouvez nous joindre :

Par téléphone au **03.80.41.46.45** et laisser un message répondeur

Par mail à **adot21@free.fr**

Dans les deux cas une réponse personnalisée vous sera adressée.

A bientôt



Lycée Désiré Nisard—CHATILLON S/ SEINE



Lycée Eugène Guillaume - MONTBARD

NOTRE LETTRE D'INFORMATION



Jusqu'à ce jour, nous vous faisons parvenir notre lettre d'information par le truchement d'un serveur de publipostage sur lequel était enregistré toutes vos adresses mail, géré par la fédération FRANCE ADOT qui nous le mettait à disposition.

Or depuis l'automne dernier, le site internet de la fédération FRANCE ADOT a changé d'hébergeur et a également modifié légèrement son organisation.

Désormais, nous ne pouvons plus vous faire parvenir les lettres d'information par mail.

Qu'à cela ne tienne, si vous arrivez à lire ces lignes, c'est que vous avez réussi à nous trouver.

Quoi qu'il en soit, si vous souhaitez recevoir notre lettre d'information comme avant, par mail, merci de nous le signaler en nous laissant un message sur :

adot21@free.fr

et nous créerons une nouvelle base de destinataires sur notre propre messagerie.

Dans le cas contraire vous pouvez retrouver nos activités et nos actions sur notre espace départemental fédéral :

<https://www.france-adot.org/adot-departementales/adot-21/>



Et sur Facebook sous le nom de FRANCE ADOT COTE D'OR

<https://www.facebook.com/people/France-Adot-Côte-d'Or/100011951496418>





TOUS DONNEURS



TOUS RECEVEURS



ET LA GREFFE EN 2020 ?

Communiqué de presse **AGENCE DE LA BIOMÉDECINE** : Point de situation au 24 novembre 2020 Activité de prélèvement et de greffe d'organes durant la seconde vague épidémique de COVID 19 en France

Depuis le début de l'année 2020, la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19 a eu un impact sur l'activité de prélèvement et de greffe d'organes en France. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre, aux côtés des professionnels de santé et des associations de patients, pour préserver l'accès à la greffe dans des conditions de sécurité sanitaire optimales, malgré ce contexte difficile.

Lors de la première vague épidémique, l'Agence de la biomédecine a recommandé, en lien avec les sociétés savantes et les professionnels de santé, de poursuivre l'activité de greffe pour tous les organes vitaux (cœur, foie, poumon), ce qui a permis de faire face à toutes les situations d'urgence vitales pendant toute la période épidémique. En revanche, elle a préconisé de suspendre provisoirement l'activité de greffe rénale, du 18 mars au 11 mai 2020. Pendant cette période, seules les greffes rénales pédiatriques et les greffes rénales combinées (associées à un autre organe) se sont poursuivies. Les greffes rénales n'étaient pas moins importantes que les autres, mais les connaissances sur le virus du Covid-19 et sur les risques qu'il pouvait comporter pour les patients après une opération de greffe étaient à l'époque très limitées. Cela a conduit à reporter les opérations de greffes rénales, pour lesquelles il existe le traitement de suppléance qu'est la dialyse. A partir du 11 mai 2020, les greffes rénales ont repris progressivement sur l'ensemble du territoire, dans les conditions définies par l'Agence de la biomédecine pour garantir la sécurité sanitaire des patients.

Dès les premiers signes de l'arrivée d'une seconde vague épidémique, **l'Agence de la biomédecine a diffusé de nouvelles recommandations**, afin de soutenir la poursuite de l'activité de prélèvement et de greffe pour tous les organes, y compris le rein.

Elle a ainsi entendu tirer parti de l'expérience acquise au cours de la première vague, ainsi que de l'évolution des connaissances sur le virus. Ces recommandations, rendues publiques le 22 septembre, ont été très largement diffusées. Elles ont été suivies d'effet puisque, au cours du mois d'octobre 2020, l'activité de greffe d'organes en France s'est établie à un niveau presque identique à celui observé en octobre 2019 : pour tous les organes confondus, la baisse constatée entre octobre 2020 et octobre 2019 n'était alors que de 3%.

Par ailleurs, pour suivre la mise en œuvre de ces recommandations, l'Agence de la biomédecine a institué **un comité de suivi national, qui se réunit à un rythme bimensuel. Ce comité réunit les associations de patients, des représentants des professionnels de la transplantation, ainsi que des représentants du ministère des solidarités et de la santé et de l'Agence de la biomédecine.** Ces rencontres permettent de faire le point sur la situation sanitaire, sur le niveau de l'activité de prélèvement et de greffe d'organes, ainsi que de répondre aux questions et de recevoir des remontées d'information du terrain.

Au cours des deux premières semaines de novembre 2020, l'activité a semblé se ralentir, sous l'effet notamment de l'augmentation du niveau d'occupation des services de réanimation par les patients infectés par le Covid-19, ainsi que de la baisse du nombre de donneurs recensés en état de mort 2/2 cérébrale dans les établissements de santé. Durant ces deux premières semaines, ce sont ainsi 89 donneurs potentiels qui ont été recensés (136 en 2019). Parmi eux, 46 ont été prélevés (74 en 2019), soit 3,3 donneurs par jour en moyenne. **Ces prélèvements ont permis 152 greffes tous organes**

(.../... Suite)

confondus (234 en 2019), dont 13 greffes de cœur, 12 greffes de poumons, 39 greffes de foies et 88 greffes de rein, auxquelles s'ajoutent **15 greffes à partir de donneurs vivants** (27 en 2019).

Au 15 novembre 2020, l'activité de greffes tous organes confondus a ainsi connu une baisse de -25 % par rapport à celle observée sur les 10,5 premiers mois de l'année 2019. Dans le cas des greffes rénales, l'activité a connu, sur la même période, une baisse de -29 %. A ce jour, **la transplantation rénale à partir de donneurs vivants se poursuit dans tous les centres autorisés à pratiquer cette activité, sauf dans 5 d'entre eux**. Elle n'a ainsi été provisoirement suspendue que dans les CHU de Lyon, Clermont-Ferrand, Dijon, Toulouse et Montpellier.

Chez nos voisins européens, **la situation est très similaire pour le mois de novembre 2020**. Au Royaume-Uni, il y a en moyenne, au 5 novembre 2020, 3 donneurs prélevés par jour, soit 21 donneurs décédés par semaine et 46 transplantations par semaine. En Espagne, il y a en moyenne, au 12 novembre 2020, 4 donneurs par jour, 70 transplantations par semaine et 8 greffes à partir de donneurs vivants par semaine. Pourtant, l'activité de greffe à partir de donneurs vivants représente habituellement 24 % de l'activité de greffe rénale en Espagne (contre 12 % en France). Interrogés dans le cadre d'une enquête européenne, 14 pays européens déclarent une réduction substantielle de l'activité de greffe à partir de donneurs vivants, 3 déclarent une réduction mineure et 1 pays ne déclare aucune réduction.

Bulletin épidémiologique REIN en France

: A ce jour, dans les bases de données de l'Agence de la biomédecine relatives aux patients souffrant d'insuffisance rénale

chronique ou ayant bénéficié d'une greffe rénale, on recense 5 001 patients infectés par le SARS-Cov-2 : 1 262 patients transplantés rénaux et 3 739 patients dialysés. La fréquence de l'infection à SARS-Cov2 se situe donc à environ 2,9% des patients transplantés rénaux et 7,6% des patients dialysés sur l'ensemble du territoire. A ce jour, 176 décès chez les patients transplantés rénaux et 546 décès chez les patients dialysés dont la cause est liée au SRAS-Cov2 ont été déclarés à l'Agence de la biomédecine. Les chiffres présentés sont à prendre avec précaution. Ils sont fournis à titre indicatif et ne peuvent être considérés comme étant exhaustifs ou définitifs. Par ailleurs, le nombre de patients asymptomatiques, non dépistés n'étant pas comptabilisé, ces chiffres surestiment les cas graves et la mortalité dans cette population. L'évaluation de la surmortalité liée au COVID nécessitera, à distance, des travaux complémentaires. L'Agence de la biomédecine et le ministère des solidarités et de la santé, conscients des besoins des patients en attente de greffe et des conséquences du ralentissement de l'activité, assurent un suivi rapproché de la situation et sont aux côtés des équipes hospitalières. Celles-ci continuent à se mobiliser dans cette période exceptionnelle et à effectuer des prélèvements afin de permettre la réalisation des greffes.

Contacts presse PRPA

Isabelle Closet ; isabelle.closet@prpa.fr
06.28.01.19.76

Agence de la biomédecine

Madeleine Claeys ; presse@biomedecine.fr

(1) 18 pays européens ont répondu à une enquête sur leur activité de prélèvement et de greffe depuis le début de l'année 2020

APPEL A CANDIDATURES

Si vous souhaitez nous rejoindre au sein du conseil d'administration ou simplement « donner un coup de main » ponctuel, n'hésitez pas à vous faire connaître, nous serons très heureux de vous accueillir.



France ADOT 21

2 rue des Corroyeurs

boîte B8

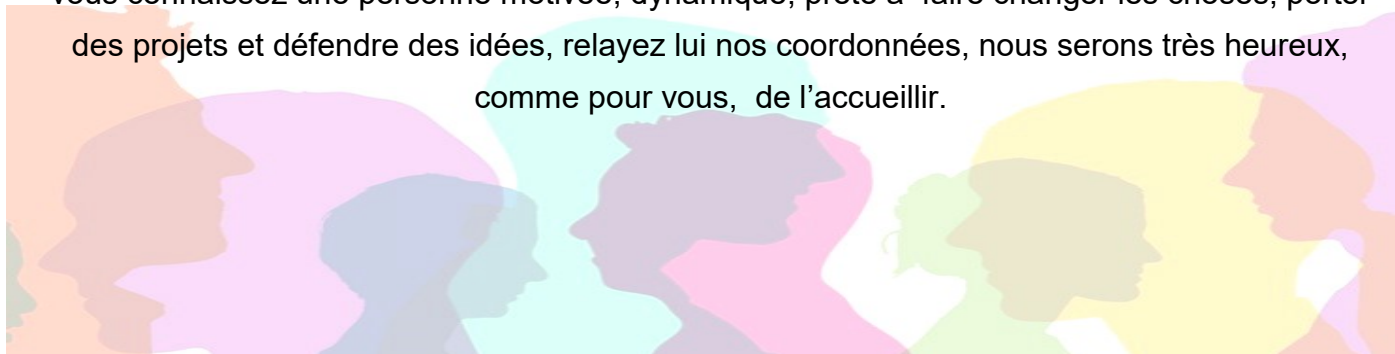
21000 DIJON

Contact : adot21@free.fr

Tél. : 03.80.41.46.45 (*répondeur*)



vous connaissez une personne motivée, dynamique, prête à faire changer les choses, porter des projets et défendre des idées, relayez lui nos coordonnées, nous serons très heureux, comme pour vous, de l'accueillir.



JEU (Idées cadeau)

Au cœur de la galaxie Organia, des Super savants fous se mobilisent pour sauver ses habitants. Qui sera le plus méthodique pour soigner les créatures de son laboratoire ?

Nombre de joueurs : 2 à 4 joueurs à partir de 7 ans

Durée de la partie : 30 minutes

Editeur : Abeilles Editions

Auteurs : Yannis LIDY et Dorian BERTHELOT

Illustrations : Tony EMERIAU



Ce jeu, innovant et attrayant, sera en vente sur la plupart des stands tenus par l'ADOT21 au prix de 10€00.

A jouer sans modération. Commande possible sur le site de France Adot :

<https://blog.france-adot.org/wp-content/uploads/2019/02/Bon-de-commande-ABABO-2019.pdf>

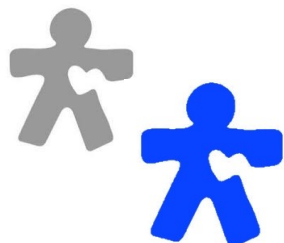
Informations et commandes : mail : a.mareine@hotmail.fr – tel : 06.98.17.39.08.

DONS

***A TOUTES LES PERSONNES
QUI SOUHAITENT FAIRE UN
DON ET SOUTENIR NOTRE
CAUSE ET NOS ACTIONS.***

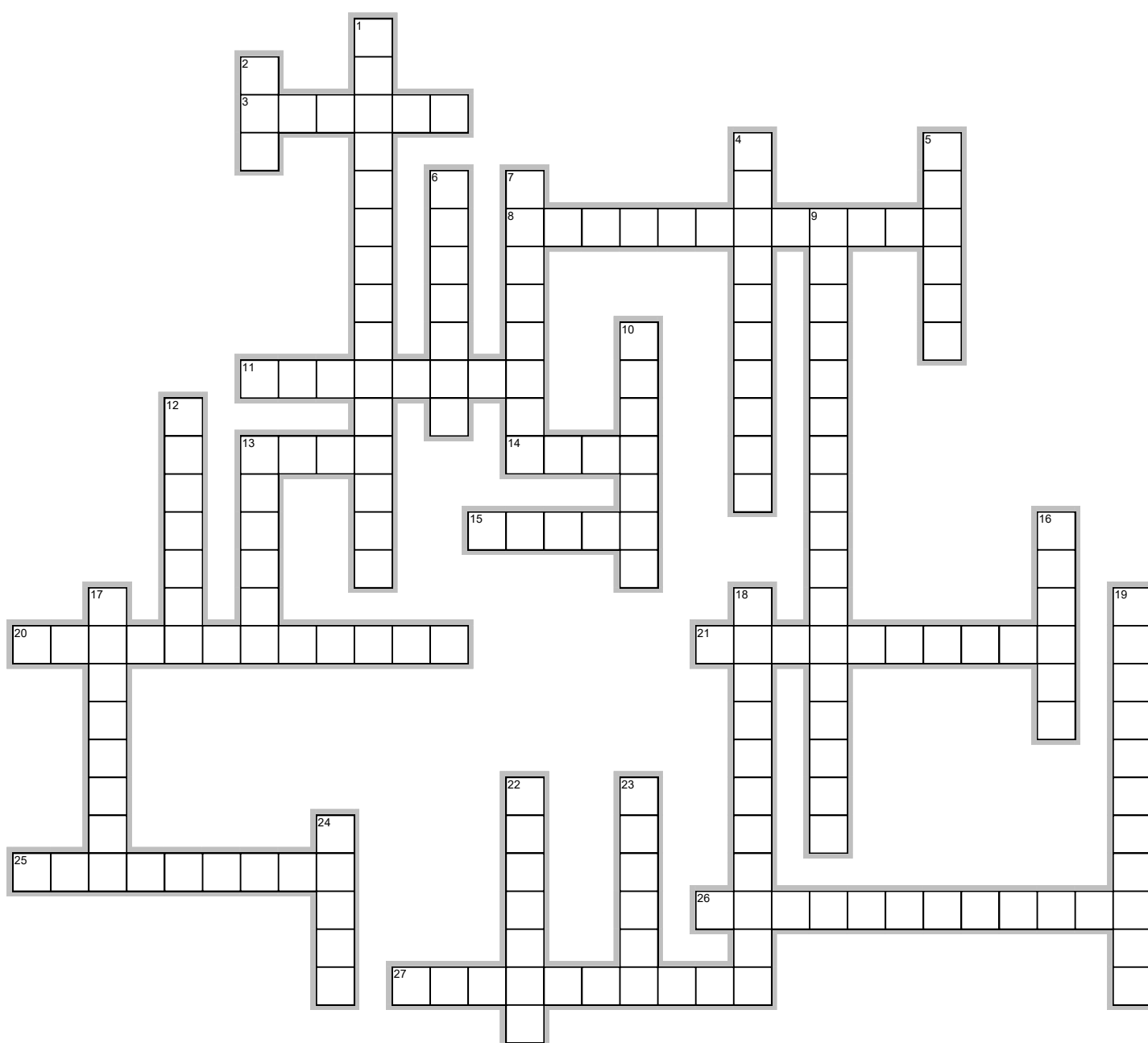


De tout cœur... Merci !



Les personnes qui ont, cette année encore, soutenu notre action par des dons, recevront leur reçu fiscal courant premier trimestre 2021.

MOTS CROISÉS



MOTS CROISÉS**HORIZONTAL**

3. Partie du corps qui remplit une ou plusieurs fonctions bien déterminées
8. Type de mort permettant de définir l'état réel du patient, obtenu après un encéphalogramme par exemple.
11. Terme générique pour lequel la loi dit « Le corps humain et ses éléments ne peuvent faire l'objet d'un droit patrimonial »
13. Couleur du ruban symbolisant l'appui au don d'organes et de tissus, à l'instar du ruban rouge qui est associé à la lutte contre le sida.
14. Un des organes pouvant être prélevé sur donneur vivant.
15. C'est une composante du corps constituée de cellules semblables, qui ont toute la même fonction (par exemple la peau, le muscle, les os...).
20. Un des trois principes fondamentaux du Don. Il est considéré "présumé".
21. Cette loi sert à établir des normes morales applicables aux sciences du vivant
25. Transfert d'un transplant prélevé chez le receveur lui-même
26. Implique la surveillance des risques d'incidents et de tous les effets indésirables.
27. Transplantation entre deux individus de la même espèce, par exemple de souris à souris ou d'homme à homme

VERTICAL

1. Terme officiel de greffe d'un organe, qui nécessite donc le raccordement de veines et d'artères.
2. Quand on parle d'organes ou de tissus, on fait référence à la volonté de la personne qui va être prélevée
4. C'est la Fédération des associations pour le don d'organes et de tissus humains.
5. Elle consiste à remplacer un organe défaillant par un organe sain
6. Etat de manque d'organes
7. C'est le malade qui bénéficie de la greffe.
9. Technique médicale visant à diminuer la réponse immunitaire qui permet d'éviter les rejets en cas de greffe.
10. C'est la personne sur laquelle le prélèvement d'organes et/ou de tissus a été effectué.
12. Celui qui décide de donner ses organes à sa mort peut le mettre noir sur blanc en ayant une carte de donneur
13. Ce dit d'une personne ayant fait Don d'un organe alors qu'elle n'est pas décédée.
16. C'est la plus grande majorité des cas pour un donneur.
17. S'applique à tous les dons sauf dans le cas de donneurs vivants
18. C'est la seule agence en Europe rassemblant les quatre domaines suivants : le prélèvement et la greffe, la procréation, l'embryologie et la génétique humaine.
19. Opération chirurgicale qui "collecte" les organes et tissus
22. Terme général qui désigne l'élément du corps humain qui doit être greffé
23. Cette nouvelle possibilité s'applique aux greffes de rein et du foie.
24. Il s'agit de la principale complication de la greffe. Il s'agit d'une réaction immunitaire du transplanté qui va essayer de combattre le greffon qu'on vient de placer

REVIVRE MAGAZINE

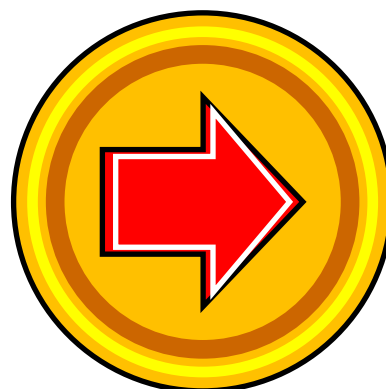
REVIVRE MAGAZINE

L'actualité concernant le Don d'Organes vous intéresse ?
Vous souhaitez connaître les dernières innovations en matière de
conception 3D sut les organes?
Vous souhaitez simplement savoir ce qui se passe autour de vous au
sujet des associations départementales?

Une seule solution !

Abonnez-vous à la revue **REVIVRE MAGAZINE**

C'est la **SEULE** revue nationale qui traite de tous ces sujets, et bien
d'autres.



50 ans
Don Pour le
d'Organes
france-adot.org

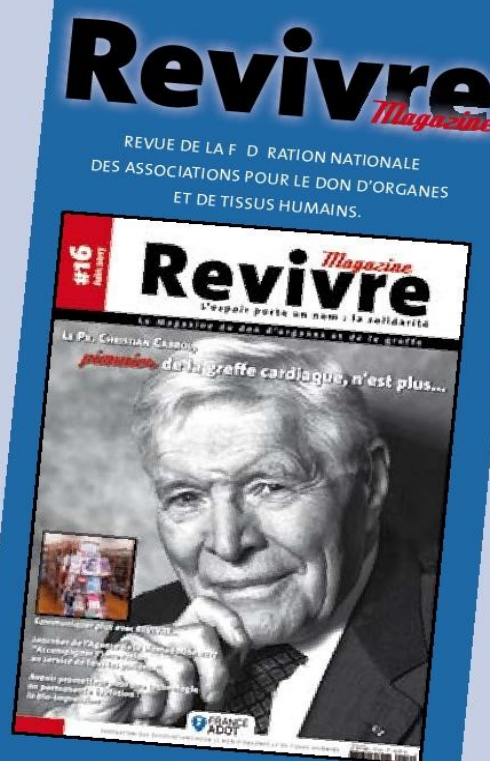
ABONNEMENT MAGAZINE REVIVRE



Pour être informé et pouvoir sensibiliser sur
la cause du don d'organes,
de moelle osseuse et de tissus humains.

Abonnez-vous !

24,80 €
par an



BULLETIN D'ABONNEMENT TENANT LIEU DE FACTURE

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél : Fax :
Courriel :

☐ Désire s'abonner à REVIVRE pour 1 an : 4 numéros papiers
- soit 24,80 € France (dont 0,51 € TVA À 2,10 %).

(Tarif T.T.C. frais de port inclus, ces frais sont soumis à fluctuation suivant tarifs postaux).

☐ Désire s'abonner à REVIVRE pour 1 an : 4 numéros numériques*
- soit 18,00 € (dont 0,37 € TVA À 2,10 %).

Je joins mon règlement par :

- Chèque : ☐ bancaire ☐ postal - N°.

à l'ordre GROUPE SLR Éditions & Design

Pour tout règlement par virement bancaire : CRÉDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE

IBAN : FR76 1870 6000 0072 2166 1802 355

BIC (Bank Identification Code) AGRIFRPP887

À retourner à :

GROUPE SLR Édition & Design

Parc Faraday - Bât.1 - 1, avenue Christian Doppler - 77700 SERRIS

SARL au capital de 8 000 € - SIRET 449 439 629 00055

N° TVA FR81449439629 - Code APE 5814Z

Tél. 01 61 10 08 50 - Fax. 01 61 10 08 55

En application des dispositions de l'article 27 de la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les informations demandées restent à l'usage exclusif de France ADOT. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

*Adresse E-mail impérative pour tout abonnement numérique.

juin 2017

SOUTIEN A L'ACTION DE FRANCE ADOT 21

Le don d'organes ?

Faisons savoir à nos proches que nous sommes **POUR**.

Parlons-en en famille.

Comme vous avez pu le lire dans les rubriques précédentes, les efforts à produire sont encore nombreux et permanents afin que le nombre de refus (près de 30% en moyenne au niveau national) baisse de façon significative.

C'est pourquoi, les actions de FRANCE ADOT 21 se réèlent déterminantes pour la sensibilisation et l'information du public, notamment les jeunes adolescents, afin que l'expression de ce choix intime puisse se manifester en libre conscience, connaissance de cause et dignité.

En tant qu'association totalement indépendante de groupes ou intérêts particuliers, FRANCE ADOT 21 ne vit que par les dons ainsi que par les subventions aux associations de la ville de Dijon ainsi que du Conseil Général de Côte d'Or.

C'est pourquoi nous appelons tous nos amis à manifester leur soutien à FRANCE ADOT 21 par leur don. Le montant de cette adhésion, un minimum de 10 euros, est accessible à tous. De plus, FRANCE ADOT en sa qualité d'association reconnue d'utilité publique, vous fait bénéficier d'une réduction d'impôt de 66 % du montant de votre don, selon la Loi de Finances en vigueur (voir tableau page suivante).

Nous vous remercions chaleureusement pour votre confiance et votre solidarité à cette cause généreuse et sensible et restons à votre disposition pour répondre à vos interrogations sur le don d'organes et de tissus ainsi que sur les activités de FRANCE ADOT 21.

*Le Conseil d'Administration
de FRANCE ADOT 21*

SOUTIEN A L'ACTION DE FRANCE ADOT 21



Mme, M. _____ Prénom _____

Adresse complète _____

Code postal _____ Ville _____

Email _____

Téléphone fixe _____ ou portable _____

Je souhaite soutenir l'action de France ADOT 21 et je transmets mon règlement par chèque ci-joint à l'ordre de

France ADOT 21

et adressé à

France ADOT 21, 2 rue des corroyeurs, boîte B8, 21000 DIJON

Montant versé (voir info ci-dessus sur le coût réel du don, déduction faite) un reçu fiscal sera délivré début 2020 à toute personne ayant versé une somme au moins égale à 10 € avant le 31/12/2019.

* *sauf modifications du calcul des impôts.*

€



Déduction faite, quel est le coût réel de mon don ?*

Si je fais un don de	ma réduction d'impôts est de	mon don me coûte réellement
10€	6.60€	3.40€
20€	13.20€	6.80€
30€	19.80€	10.20€
50€	33.00€	17.00€
100€	66.00€	34.00€